

Programme ESMS Numérique en Martinique 2026

10.8.2026 - | ARS Martinique

L'ARS Martinique lance l'appel à manifestation d'intérêt ESMS Numérique 2026.

Cet appel vise à accompagner les établissements et services médico-sociaux du champ du handicap et de la protection de l'enfance dans leur transformation numérique, au bénéfice de la qualité des accompagnements et de la coordination des parcours.

Programme ESMS Numérique en Martinique

L'Agence régionale de santé (ARS) Martinique lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le cadre du programme national **ESMS Numérique 2026**, porté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Délégation au numérique en santé (DNS) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Ce dispositif vise à accélérer la transformation numérique des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) grâce au déploiement de solutions numériques interopérables et conformes aux référentiels nationaux du Ségur du numérique en santé.

Objectifs de l'AMI

En 2026, les financements sont prioritairement destinés :

- aux établissements et services accompagnant des **enfants et adolescents en situation de handicap** ;
- aux établissements et services relevant du champ de la **protection de l'enfance** ;
- non équipés d'un **Dossier Usager Informatisé (DUI) référencé Ségur numérique** ;
- n'ayant pas bénéficié d'un financement du programme ESMS Numérique entre 2021 et 2025.

L'objectif est de favoriser l'équipement numérique, le développement des usages du DUI et l'amélioration du partage d'informations entre les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social.

Structures éligibles

Peuvent candidater les ESSMS :

- relevant de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;
- immatriculés sous les codes FINESS **4100** (établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée) ou **4500** (établissements et services concourant à la protection de l'enfance) ;
- non équipés d'un DUI référencé Ségur ;
- n'ayant pas bénéficié du programme ESMS Numérique sur la période 2021-2025.

Une démarche collective privilégiée

L'accès au financement repose sur une logique de mutualisation. Les structures candidates doivent :

- rejoindre une **grappe existante**, ou
- constituer un regroupement d'ESSMS autour d'un projet commun.

Pour les territoires ultramarins, dont la Martinique, les projets regroupant **au moins quatre ESSMS** sont privilégiés.

Grappes déjà soutenues en Martinique

Les ESSMS souhaitant rejoindre une dynamique existante peuvent se rapprocher des porteurs des grappes suivantes :

- ADAPEI
- GCMPIH
- CIAN
- AMSEA CAEFP
- ANTILLES

<https://www.martinique.ars.sante.fr/programme-esms-numerique-en-martinique>